

USSP Arts Martiaux
159 rue Marcel Cachin
37700 Saint-Pierre-des-Corps

INSCRIPTION 2025-2026

JUDO BENJAMINS - MINIMES (2012 à 2015)
(10 à 13 ans)à joindre au dossier d'inscription:certificat médical ☐ (ou date RDV _____)
questionnaire médical ☐Renouvellement licence ☐

A D H É R E N T	NOM _____	PRENOM _____
	DATE NAISSANCE _____	Sexe : Masculin ☐ Féminin ☐
	ADRESSE _____	
	CODE POSTAL _____	VILLE _____
	TEL _____	MAIL (obligatoire) _____
Personne à prévenir en cas d'urgence _____ TEL _____		
C O U R S	JUDO Benjamins - Minimes (Enfants 2012 à 2015)	
	mardi 17h30 - 18h30	
	vendredi 17h30 - 18h30	
	☐ Technique Judo (Kata / combat) (Né avant 2014)	
	mardi 18h30 - 19h00	
vendredi 18h30 - 19h00		
Je demande la prise d'une licence à la FFJDA par le club.		

Je soussigné _____ (ou responsable légal de l'enfant (si mineur)) inscrit aux cours de la section Arts Martiaux, déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et des clauses suivantes :

1. Les cours commenceront le premier jour ouvré du mois de septembre et se termineront le dernier vendredi du mois de juin. Il n'y aura pas cours les jours fériés et les vacances scolaires.

2. Le certificat médical ou questionnaire de santé est exigé pour pouvoir monter sur le tatami. Tout changement d'état de santé de l'enfant doit être signalé à l'educateur.3. J'autorise ☐ Je n'autorise pas ☐ , les photographies ou films de mon enfant afin de promouvoir le club.

4. Les parents ont l'obligation de vérifier la présence effective du professeur et la prise en charge de l'enfant avant de le laisser, les membres du bureau et le professeur ne pourront être tenus responsables en cas d'accident survenant en l'absence du professeur ou de personnel d'encadrement. Je m'engage à respecter le règlement intérieur du Dojo, consultable sur place.

Les enfants sont sous la responsabilité des parents dès la fin du cours (sortie du tatami).

Fait à Saint Pierre des Corps, le _____

Signature de l'adhérent ou du responsable légal avec la mention " lu et approuvé".

**5. Aucun remboursement ne sera effectué après la période d'essai
sauf à titre exceptionnel et après décision du bureau de l'association
(modalités à demander si besoin).**

T A R I F	cotisation totale annuelle		détail du prix		REMISES	
	215 €		licence JUDO/FFJDA 47 € Adhésion 20 € Cours 148 €		sur les heures de cours uniquement à partir de l'adhésion du 2ème adhérent réduction pour le 2ème adhérent -20 € réduction pour le 3ème adhérent -10 € réduction pour le 4ème adhérent -20 € réduction pour le 5ème adhérent -20 € réductions cumulables nombre d'adhérents de la même famille : Total remise	
P A I E M E N T	215 €		TOTAL :			
	Montant		Pas de centimes		N° de chèque / banque	
	ESPECES (totalité de la somme)		CHEQUE 1 : MINIMUM 60 €		Montant	
	BON CAF		CHEQUE 2			
	ANCV : chèques vacances/coupons sports		CHEQUE 3			
	Chèque sport et bien-être					
Informations administratives		nom sur les chèques :				
		nom de l'adhérent :				